

LE CLUB DE PRÉVENTION D'ÉPERNAY A LANCÉ LE NOUVEAU DISPOSITIF DE LA RUE À L'EMPLOI



PRÉSENTE

Pour plus d'informations :

Florent Lannoy

Chargé de Mission Projet-Qualité et Mécénat
au Club de Prévention
d'Épernay

f.lannoy@club-prevention.fr / 07 78 41 11 89



De la Rue à l'Emploi : L'accompagnement socio-professionnel pour tous

Depuis 2017, le Club de Prévention d'Épernay, accompagné de nombreux partenaires et acteurs locaux, a mené diverses expérimentations au profit de l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragiles. C'est le cas des **Vendanges Partagées** qui fêtaient leur 8e édition en 2024 mais également du projet **AMBITIONS** piloté par l'association entre mai 2020 et juin 2023, ainsi que du dispositif du **Contrat d'Engagement Jeune, Jeunes en Rupture (CEJ-JR)** qui a pris fin le 9 décembre dernier.

C'est fort de ces multiples expériences et après **avoir été désigné parmi les lauréats sur le département de la Marne, qu'est né, en décembre 2024, le dispositif « De la Rue à l'Emploi »**. Il est le fruit d'une réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'Offre de Repérage et de Remobilisation (O2R). Il s'étend sur les territoires d'Épernay, de Sézanne, de Vitry-le-François et de Châlons-en-Champagne. Ce projet est un **nouveau dispositif dédié à la remobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi** pour les amener à reprendre contact et à s'inscrire auprès des services de France Travail. L'objectif est de faciliter leur accès à une **insertion sociale et professionnelle durable**.

Programmé sur une période de **3 ans**, le dispositif accompagnera **135 personnes par an**. La particularité de celui-ci est qu'il s'adresse à **tous les publics éloignés de l'emploi et en situation de précarité ou d'errance sociale**,

aux personnes qui ne sont pas inscrites à France Travail ou inscrites mais sans contact régulier depuis 5 mois ou présentant des besoins d'accompagnement spécifiques, **aux bénéficiaires des minima sociaux, aux jeunes en difficulté, aux adultes en situation de précarité, aux résidents de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), aux personnes issues de zones rurales particulièrement reculées et aux personnes en situation de handicap**.

Un parcours d'accompagnement pour lever les freins sociaux à l'emploi

D'une durée maximale de 9 mois, cet accompagnement repose sur une étroite coordination des actions partenariales et une synergie entre action sociale et insertion professionnelle. **Il propose un parcours personnalisé, encadré par un référent social**, et structuré en **trois phases** distinctes :

- **Le repérage et la rencontre** par des échanges personnalisés ;
- **La remobilisation avec la mise en place de nombreux moyens d'accompagnement pour lever les freins sociaux** et faciliter progressivement la prise de contact et l'inscription auprès des services de France Travail (rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle, ateliers socio-éducatifs visant le développement des compétences psychosociales, ateliers d'acquisition des savoirs de base comme savoir lire et écrire ou compter et manier les outils numériques) ;
- **L'accompagnement par le maintien d'un suivi co-accompagné** par des professionnels qualifiés en lien avec France Travail.